

[INTERNET] Re: avis d'enquête publique: suppression du PN n...

**Sujet :** [INTERNET] Re: avis d'enquête publique: suppression du PN n°207 Tonnay Charente

**De :** Julie L <

**Date :** 04/06/2023 20:01

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le dossier que j'ai monté concernant la fermeture du passage à niveau 207.

Pouvez-vous supprimer ma première contribution?

Dans cette nouvelle contribution est-il possible de ne pas faire apparaître mon adresse mail personnelle?

Merci par avance.

Cordialement,

Julie Helle

---



## **Contribution enquête publique**

### **Suppression du passage à niveau n°207 sur la commune de Tonnay-Charente**

#### ***Historique***

En 2021, lors de la fermeture du passage à niveau (PN) 207, j'avais fait remonter à la SNCF et à la mairie, mon incompréhension face à la fermeture du PN.

J'avais reçu la copie de l'annexe 3 de l'enquête, c'est à dire le diagnostique de sécurité.

J'ai contesté ce diagnostique, car il repose sur des affirmations fausses.

J'ai communiqué auprès de la SNCF, du département, et de la mairie, mes remarques mais le PN est resté fermé.

Aujourd'hui je lis toujours les mêmes erreurs sur le dossier de l'enquête publique et celles-ci servent à justifier la fermeture.

Je vais donc m'attacher à apporter à nouveau les éléments de terrain qui justifie la ré-ouverture du PN 207.

## **Le PN 208 non sécurisé**

Le dossier évoque le passage des piétons par le PN 208 comme un détour possible. Dans l'enquête, il est écrit que des aménagements seront fait pour améliorer le passage des piétons au niveau du PN 208.

Le problème est que le passage est dangereux, non pas au niveau du PN 208, mais en bas de la rue de l'église, dans le croisement avec le quai de la Libération. L'enquête ne parle pas de la réfection de cette partie pour sécuriser le passage des piétons.

Le trottoir à cet endroit est de 50cm d'un côté (photo1) et de 70 cm de l'autre (photo 2). On y voit aussi l'implantation des panneaux de signalisation qui rend l'utilisation impossible par les piétons.

On constate également (sur la photo 3) que la visibilité est nulle à cet endroit, du fait des bâtiments construits aux abords..

Ce passage est le seul chemin qui permet aux poids lourds d'accéder au port de commerce de Tonnay-Charente. Il est donc un lieu de trafic important de ces véhicules. Les angles morts des camions les rendent particulièrement dangereux pour les usagers vulnérables.

La déviation envisagée est donc impossible à sécuriser tant que le port de commerce de Tonnay n'est accessible que par la rue de l'Eglise.



Photo1



Photo 2



photo3

## **Visibilité au PN 207**

La photo prise dans le dossier du diagnostique montre une visibilité faible car elle retient la distance au PN 208 à 125m. En effet, on voit clairement un camion traverser le PN 208 et boucher la visibilité.

Dans la photo 4 que j'ai prise depuis le PN 207, on commence à voir le TER quand il franchit le PN 209 soit à presque 200m.



Photo 4



## Vitesse de circulation

Bien que les TER peuvent rouler à 120 km/h, dans Tonnay-Charente, ils sont limités à 80 km/h.

Il existe des normes à la SNCF sur la vitesse de circulation des trains en fonction de l'endroit qu'ils traversent et de la géométrie des voies.

Dans Tonnay-Charente, les voies sont en courbe et, comme c'est un village, le train n'a pas le droit de circuler à sa vitesse de pointe (120km/h).

Ceci est vérifiable sur le terrain, par la présence de plusieurs panneaux :

- Les panneaux avec un signe 80 indiquent la vitesse maximale à ne pas dépasser.
- Les panneaux avec le symbole Z indiquent une zone à restriction de vitesse.

Les panneaux 80 se situent à chaque entrée de Tonnay-Charente.

De plus des panneaux Z sont également présent.

Voici une carte de situation pour retrouver ces panneaux sur le terrain.



Plan de situation



Photo1



Photo 2





Photo 3



Photo 4

### ***Fréquentation du PN 207***

Le comptage effectué (2019) concernant la fréquentation du PN 207 semble sous-estimée. En effet, le week end, on constate un grand nombre de passage de piétons. Depuis la fermeture en 2021, le vandalisme répété à l'encontre de la fermeture montre le besoin que les piétons ont de traverser les voies à cet endroit.

Enfin, les chiffres datent d'une période où la fréquentation de la gare SNCF de Tonnay-Charente était en déclin. On sait aujourd'hui que le nombre de passager a doublé à Tonnay-Charente entre 2021 et 2022. Il semblerait judicieux de ré-ouvrir ce passage pour faciliter l'accès à la gare et aux quais ainsi que l'utilisation de ce moyen de transport vertueux.

## **Accidentologie**

Le dossier de l'enquête justifie la fermeture du PN par le besoin de réduire le nombre d'accident de personnes sur les voies. Or, dans aucune page du dossier on apporte de chiffre indiquant le nombre d'accident sur les passages à niveaux de la commune.

En interrogeant les habitants de la rue Fontaine des Marins, il nous est dit que, depuis 50 ans, ils n'ont jamais vu un accident sur ce PN mais qu'il y en a eu d'autres sur la commune de Tonnay-Charente.



## **Conclusion**

Les différents éléments apportés pour justifier la fermeture du PN 207 sont faux. Il est étonnant que les personnes qui ont créées le dossier de diagnostique n'aient pas été mieux informé de la réalité du terrain.

La déviation, ne sera sécuritaire qu'en apportant une sécurisation des trottoirs (minimum 1,40m) et la réduction du flux de poids-lourd. Ceci ne semble pas possible et n'a pas été réalisé en amont de la fermeture. Il aurait été préférable de trouver une solution sécurisée plutôt que de mettre les usagers en danger.

Enfin, l'enquête ne prend pas en compte l'importance du maintien de ce passage pour les modes actifs. En effet, en contraignant les piétons on obtient une réduction de l'usage de la marche et donc un report modale vers des modes moins vertueux.

Je finirai par ce dicton: "quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage"

